

DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association des Maires du Val-de-Marne**

Adhésion de la Ville et approbation des statuts

EXPOSE DES MOTIFS

Les préoccupations collectives et les sujets essentiels à la vie des municipalités ainsi que toutes les grandes questions qui se posent dans le département, quant à l'avenir de celui-ci et à sa place dans les politiques de réaménagement de l'espace francilien, ont nécessité la création de l'Association des Maires du Val-de-Marne.

Le département du Val-de-Marne était en effet l'un des seuls de France à ne pas disposer d'un tel lieu de concertation, ce qui s'est avéré préjudiciable en de nombreuses circonstances.

A la fois conscientes des enjeux fédérateurs du département, et désireuses de faire entendre de façon spécifique et autorisée l'opinion partagée des Maires du Val-de-Marne, les associations d'élus du département ont donc décidé de créer une Association des Maires du Val-de-Marne leur permettant de faire entendre leur voix, de donner leur avis et de disposer d'un lieu totalement pluraliste de concertation, d'information et d'échanges.

Ainsi la création de l'Association répond à une attente exprimée par de nombreuses villes depuis déjà fort longtemps.

□ L'Association

Cette association a été créée lors de son Assemblée Générale constitutive le 10 décembre 2008.

L'objectif des associations d'élus fondatrices était de se regrouper au sein d'une association, en dehors de tout clivage partisan, afin de réfléchir collectivement aux enjeux qui touchent le Val-de-Marne. Elle regroupe aujourd'hui la quasi totalité des Maires du Val-de-Marne.

Le fonctionnement de l'association reposant sur le consensus se traduit dans ses statuts et dans les modalités de l'élection du Conseil d'Administration par un renouvellement annuel.

Onze membres constituent le Conseil d'administration de l'association, élu le 10 décembre 2008.

L'association est présidée par Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine. M. Jean Marie-Brétilon, Maire de Charenton-le-Pont en est le Secrétaire et M. Jean-Jacques Bridey, Maire de Fresnes en est le Trésorier.

Les huit autres membres du Conseil d'Administration sont Madame Françoise Baud, Maire de Valenton ; Monsieur Laurent Cathala, Maire de Créteil ; Monsieur Richard Dell'agnola, Maire de Thiais, Monsieur Jean-Claude Gendronneau, Maire de Santeny ; Monsieur Laurent Lafon, Maire de Vincennes, Monsieur Joseph Rossignol, Maire de Limeil-Brévannes, Monsieur Jean-Pierre Spilbauer, Maire de Bry-sur-Marne et Madame Patricia Tordjman, Maire de Gentilly.

❑ **Activités**

L'Association met en place des groupes de travail sur les thèmes préoccupants les Maires et les Municipalités. Les réflexions sur l'aménagement du territoire, les transports, l'éducation, la culture, la fiscalité, la formation, l'emploi, la politique de la ville, l'urbanisme et l'environnement seront autant de sujets abordés dans les débats de l'association. Cependant toutes les requêtes des adhérents peuvent y faire l'objet d'une réflexion commune.

Du fait de ce pluralisme, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des autres collectivités territoriales, ainsi que de tous les partenaires institutionnels publics et privés sur les grandes questions qui se posent à l'échelle du Département, de la Région, voire du pays. Enfin elle établit une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes, leur coopération, leurs rapports avec les pouvoirs publics (Etat, autres collectivités ...), les personnels communaux et la population. Elle est aussi destinée à promouvoir la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes. Elle facilite à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation.

❑ **La cotisation**

Le montant de la cotisation est fixé à 0,10 centimes d'euros par habitant sur la base de la population DGF de 56 528 habitants, ce qui représente pour la Ville une cotisation annuelle de 5652.80 euros.

Compte tenu de la volonté de la Ville de s'inscrire dans une démarche de concertation avec les autres villes du département et d'établir un dialogue consensuel entre les adhérents de l'Association, je vous propose que la Ville adhère à cette association et approuve ses statuts.

Conformément auxdits statuts, Monsieur le Maire sera le représentant de la Ville au sein de l'association en qualité de membre titulaire.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - statuts

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association des Maires du Val-de-Marne

Adhésion de la ville et approbation des statuts

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la volonté de la Ville de s'inscrire dans une démarche consensuelle et collaborative avec toutes la villes du département,

considérant la nécessité d'échanges sur les questions qui préoccupent les communes,

considérant que les axes de travail de l'Association des Maires du Val-de-Marne recourent des réflexions et/ou actions engagées par la ville,

vu les statuts, ci-annexés,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer à l'association des « Maires du Val-de-Marne », association des Maires pour la coopération et l'échange de réflexion entre les communes du département et APPROUVE les statuts de ladite association.

ARTICLE 2 : AUTORISE le versement de la cotisation annuelle.

ARTICLE 3 : PRECISE que le Maire sera le représentant de la Ville au sein de l'association en qualité de membre titulaire.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009